

Compte rendu de l'audience Liste complémentaire du 13/12/2018

Délégation syndicale : FO, Snuipp, SE-Unsa, CGT'éduc et 2 collègues de la Liste Complémentaire

Présents pour l'administration : M. Le Gall, Secrétaire Général, M. Couedic, Secrétaire Général Adjoint et Mme Rufas, Chef de la DPE.



FO : Nous sommes ici pour vous demander une nouvelle fois d'appliquer la réglementation qui prévoit le recrutement de la liste complémentaire dans le cadre du décret 90-680 du 1^{er} août 1990.

La situation du non-remplacement dans notre département est une situation d'urgence.

Les collègues sur liste complémentaire ont les compétences requises pour prendre en charge une classe. Leurs compétences ont été reconnues par un jury académique. Il est inadmissible que des contractuels soient recrutés en lieu et place de stagiaires sous statut.

Administration : Nous avons recruté 2 personnes sur la liste complémentaire comme le prévoit la réglementation en début d'année. Il n'y aura pas de recrutement au-delà car il ne nous est pas permis de le faire. Les directives ministérielles sont nationales et l'académie de Toulouse va en ce sens.

Il n'est pas envisagé de recruter les personnels de la liste complémentaire et de ne pas les former cette année. On ne les accompagne pas dans le métier en les recrutant sous cette modalité.

Il y a aujourd'hui 45 personnels contractuels ont été recrutés dans l'académie : 20 sur des postes ASH et 25 sur d'autres postes. Ils peuvent ainsi avoir un premier contact avec le métier.

FO : Les contractuels rencontrés nous disent plutôt ne pas pouvoir préparer le concours tout en étant en classe à temps plein. Ils renoncent ou le passent sans le préparer comme il faudrait.

Les personnes de la liste complémentaires sont prêtes à prendre une classe et se projettent dans le métier. Les recruter sous statut, c'est garantir l'efficacité du service rendu face aux élèves.

Il y a urgence dans le département. Le remplacement n'est plus assuré et la situation se dégrade.

Administration : Il n'y a aucun lien entre le recrutement de la liste complémentaire et la situation du remplacement. Ils ne sont pas liés. Nous ne recruterons pas sur la liste complémentaire.

FO : Au contraire, recruter du personnel compétent et disponible permettrait d'améliorer rapidement la situation des écoles. La réglementation le permet.

Pour FO, ce refus est inacceptable et nous réaffirmons la nécessité de recourir, dès maintenant, au recrutement de la liste complémentaire. Nous continuerons à bagarrer en ce sens dans toutes les instances à venir.